

REGISTRE DU COMMERCE DE BONNEVILLE
18 FEV. 1999
N° A312

A – ALLARD BOUTIQUE DE MEGEVE

Société Anonyme au capital de 400.000 francs
Siège social : 148, Place de l'église – 37 quai du Prieuré
74120 MEGEVE
606 220 127 RCS BONNEVILLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 NOVEMBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, et le trente novembre à dix huit heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Conformément à la loi, le cabinet CHAUSSUMIER DAGAN & ASSOCIES, commissaire aux comptes de la société, a été régulièrement convoqué suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-Paul ALLARD préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Madame Anne Marie CHATRON MICHAUD, actionnaire présente et acceptante, représentant tant par elle-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix est appelée comme scrutateur.

Madame Sylvie ALLARD est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- Les copies des lettres de convocation,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 1998,
- Le rapport de gestion du conseil d'administration,
- Les rapports du commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mai 1998,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement du commissaire aux comptes titulaire,
- Renouvellement du commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire Monsieur ESTIENNE Joseph, 19, Rue de Messine, 75008 PARIS, en remplacement du cabinet CHAUSSUMIER DAGAN & ASSOCIES, démissionnaire.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

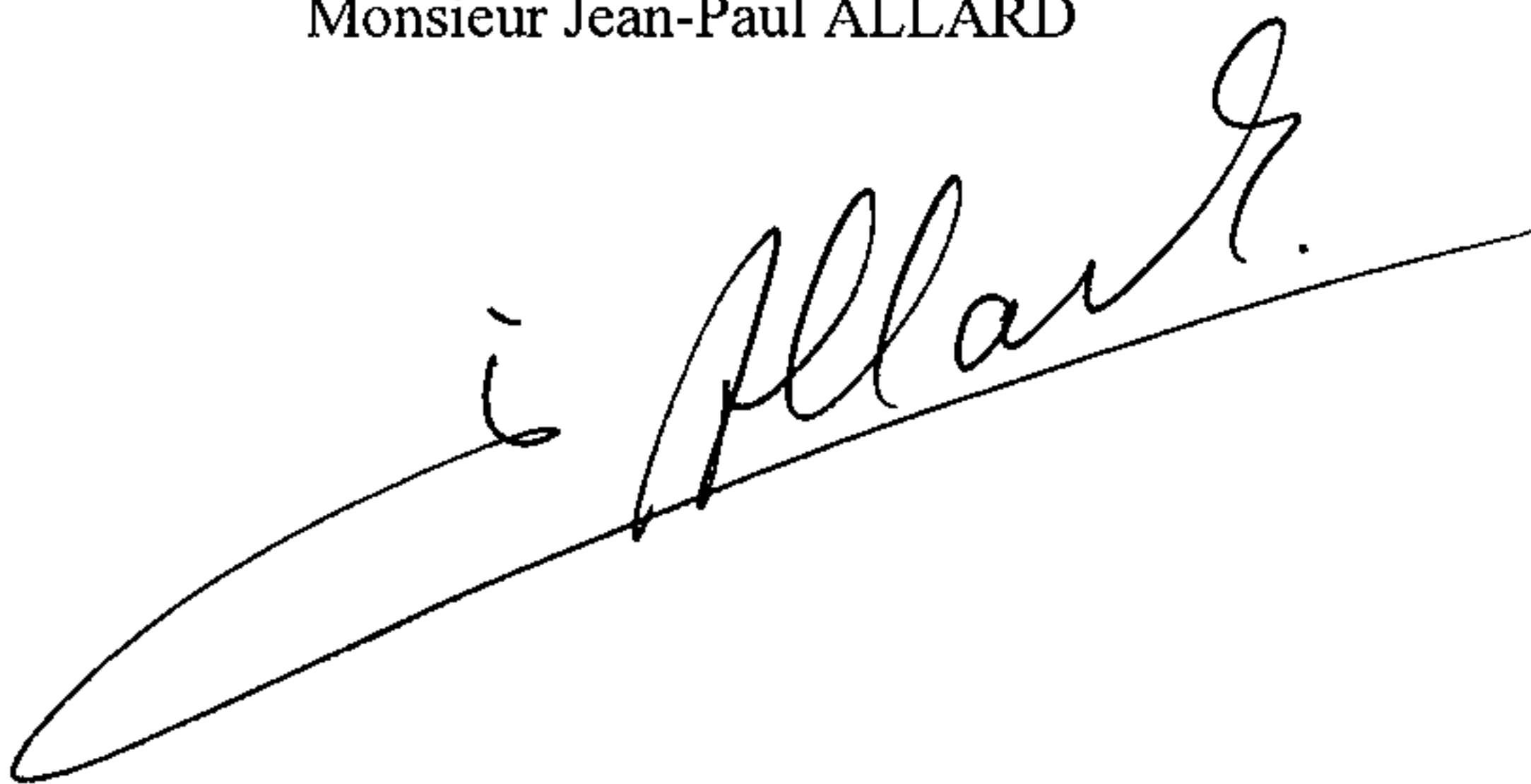
L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant le cabinet CHAUSSUMIER DAGAN & ASSOCIES, 19, Rue de Messine, 75008 PARIS en remplacement de Monsieur Joseph ESTIENNE, démissionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal aux fins d'effectuer les formalités de publicité et de dépôt auprès des organismes compétents.

Le présent extrait est certifié par Monsieur Jean-Paul ALLARD, Président du conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 151 du Décret du 23 mars 1967.

Monsieur Jean-Paul ALLARD

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. P. Allard', is written over a horizontal line.